



Coment diorcer mari tunsien mais 1 enfant en commun

Par **dupaud**, le **14/03/2015** à **23:59**

Bonjour,

Voici ma situation catastrophique. Je me suis mariee avec un sans papier tunisien en france suite a l annonce de ma grossesse. Mariage effectuee en juillet 2014 mon mari tunisien repart en tunisie 10js, six mois apres il rentre, et la je m appercoit qu il a changeais ca va plus nous 2. je decide de divorcer car j ai des doutes sur ses raisons de mariage nous n avons jamais habite ensemble et il a jamais subvenu aux besoin de sa fille alors que je suis au chomage. J ai peur qu il me l emmene en tunisie et de plus la revoir car il a fait allusion a ca plusieurs fois. Comment faire pour divorcer et avoir la garde exclusive de ma fille afin qu il ne l emmene pas??? J ai vraiment peur pour elle. et aurat il le droit de rester en france il a un cdi (qui me semble d ailleurs tres bisard sa boite)